



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 02 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				MASSOUH	Anne	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				BONESSO	Paul	X			
CHALLIER	Bruno	X				JEAN-JEAN	Mickaël	X			
LECLERC	Caroline		X		B. CHALLIER	WIERYSZKOW	Noémie	X			
CHAIX	Jacques	X				D'ASSISI	Florian		X		J CHAIX
SCHILLINGER	Martine	X				MATHIEU	Maurice	X			
POURRIERE	Denis	X				HOURS	Cyrille		X		M. LANGLOIS
MARUZZOLO	Francis	X				LANGLOIS	Marilyne	X			
CATALDI	Catherine		X		E. HUGOU	HOURS	Alexys	X			
CAVALLARO	Sylvie		X		M. SCHILLINGER			14	5	00	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 05

Absents excusés sans procuration : 00

Autres absents : 00

Délibération n° 2026-10-02-09

Objet :

VALEUR SURTAXE 2027 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au titre du contrat d'affermage signé avec AQUALTER, nouveau concessionnaire depuis le 1^{er} juillet 2019, la tarification de la consommation d'eau et d'assainissement est répartie en différentes tranches.

Chaque année la Commune se prononce sur la valeur de la part communale sur les abonnements et sur chaque m³ consommé qui alimente le budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Pour en conserver l'autonomie face à la progression des dépenses occasionnées une augmentation de + 2% est réalisée chaque année.

Cela permet habituellement à la Commune de pouvoir réaliser les investissements sur le réseau d'adduction d'eau potable et d'assainissement dont le bon fonctionnement est naturellement indispensable pour la vie quotidienne des habitants.

En 2025, cette décision de progression sur les tarifs 2026 avait été différée par mesure de sécurité par les usagers du service, en raison des inconnues qui pesaient sur la décision de mise en place de nouvelles taxes par l'agence de l'eau, même si les nouvelles taxes étaient normalement largement compensées par la suppression d'anciennes.

Aujourd'hui les modifications suivantes sont intervenues :

Pour l'eau potable :

- La redevance « prélèvement sur la ressource en eau » demeure inchangée ;
- La redevance « lutte contre la pollution domestique » est supprimée ;
- Une nouvelle redevance « consommation eau potable » est créée, collectée et reversée par l'exploitant du service de l'eau potable ;
- Une nouvelle redevance « performance des réseaux d'eau potable » est créée, dont le montant sera facturé directement à la Commune par l'Agence de l'Eau. Charge à la collectivité de collecter cette redevance auprès des usagers.

Pour l'assainissement collectif :

- La redevance « modernisation des réseaux » est supprimée ;
- Une nouvelle redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » est créée, dont le montant sera facturé directement à la Commune par l'Agence de l'Eau. Charge à la collectivité de collecter cette redevance auprès des usagers.

Aujourd'hui, l'Agence de l'eau nous a par ailleurs alerté sur le fait que les montants en vigueur s'agissant de l'assainissement ne nous rendaient plus éligibles à l'attribution de subventions de leur part en soutien à nos investissements car nous **nous situons en dessous** de leurs valeurs plancher pour l'assainissement : nous sommes ainsi à 1,13 € HT au lieu des 1,15 € demandés par l'agence.

Il est donc aujourd'hui proposé de procéder à un rattrapage de nos valeurs sur l'assainissement.

Une augmentation permettant d'atteindre le ratio des 1,15 € HT / m3 hors redevances donne une incidence de **+2,90 € HT par an** sur la facture de référence 120 m3, soit une augmentation globale de + 2,1 % :

ASSAINISSEMENT	Actuellement		Nouveaux montants	
	Tarifs 2026 (inchangés depuis 2025)	Pour 120 m3	Tarifs 2027	Total pour 120 m3 2027
Part communale				
Abonnement :	21,7578 €	21,7578 €	22,8457 €	22,8457 €
Tranche de 0 à 30 m³/an	0,2094 €	6,2813 €	0,2198 €	6,5954 €
Tranche de 31 à 100 m³/an	0,3514 €	24,5956 €	0,3689 €	25,8254 €
Tranche de + 100 m3/an	0,2728 €	5,4567 €	0,2865 €	5,7296 €
		58,0915 €		60,9961 €
projection facture HT 120m3 hors redevances :		135,2185 €		138,1231 €
PRIX M3 HT hors redevances :		1,1268 €		1,1510 €

Majoration usagers HT pour 120 m3 : 2,9046 €
2,1%

LE CONSEIL MUNICIPAL : Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après

APPROUVE l'exposé qui précède

DECIDE d'augmenter la part communale de la surtaxe assainissement pour l'année 2027 selon les montants ci-dessous :

ASSAINISSEMENT

Part communale	Tarifs 2026	Tarifs 2027
Abonnement :	21,7578 €	22,8457 €
Tranche de 0 à 30 m ³ /an	0,2094 €	0,2198 €
Tranche de 31 à 100 m ³ /an	0,3514 €	0,3689 €
Tranche de + 100 m ³ /an	0,2728 €	0,2865 €

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits



Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

Visa du secrétaire de séance

M. Paul BONESSO

Envoyé en préfecture le 22/10/2026

Reçu en préfecture le 22/10/2026

Publié le

ID : 083-218301133-20261002-2026100209-DE

